Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire du 24 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le 24 novembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

<u>Présents</u>: Mesdames PRAULT, PROT, NOGRETTE, CHAMPENOIS, DUBUC, Messieurs DOUADY, RICHARD, LOUPIAS, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames BIDAULT, PAULMIER et SOUVERAIN, Messieurs FLEURY, DAUBORD, NOYER,

Assistaient également : Madame DUBREUIL, Messieurs DUBOIS, LOISEAU

1/ Conventions d'objectifs avec les offices de tourisme

Madame la Présidente de la commission affaires économiques rappelle au Conseil Communautaire les conventions d'objectifs établies en décembre 2008 avec les offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON; arrivant à échéance, elles doivent être renouvelées.

Elle propose au Conseil Communautaire de reconduire la convention d'objectifs des offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON dans les mêmes termes et montant pour une période d'un an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les projets de conventions d'objectifs proposés, et autorise Monsieur le président à signer les dites conventions avec les Offices de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON.

2/ Bail locaux du siège

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le siège de la Communauté de Communes est installé depuis 2002 dans des locaux mis à disposition par la commune de ST MICHEL-EN-BRENNE.

L'utilisation par nos services de ce bâtiment s'est considérablement étendue depuis 2002, par conséquent, la commune de ST-MICHEL-EN-BRENNE propose la signature d'un nouveau bail consenti pour une durée de 12 ans prenant effet au 1er janvier 2009 pour expirer le 31 décembre 2020. L'application d'un nouveau loyer est proposée : le loyer de base mensuel sera de 2 000 €. Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition de bail de la Commune de ST-MICHEL-EN-BRENNE, ainsi que le loyer mensuel de 2 000 €. Le Président est autorisé à signer ledit bail. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009 et seront inscrits au budget principal des années suivantes.

3/ Aménagement du Cœur de Village de MIGNE : demande de dérogation auprès de la commission départementale d'accessibilité

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement du Cœur de Village de la commune de MIGNE.

Il rappelle l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la voirie publique :

« la largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. »

L'application de cette disposition s'avère délicate sur le tronçon de la route de Vendoeuvres (RD 24) à l'extrémité est (côté Châteauroux). En effet, la largeur de l'emprise globale ne permet pas le dimensionnement d'1,40 mètre.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, propose de demander une dérogation auprès de la commission départementale d'accessibilité. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Président, et l'autorise à déposer une demande de dérogation auprès de la Commission Départementale d'Accessibilité.

4 / Zone d'activité de l'Avis à MARTIZAY : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement de la zone d'activités intercommunale de l'Avis localisée sur la commune de MARTIZAY.

Afin de mener à terme ce projet, important pour le développement économique du territoire, il convient de mener une réflexion sur la qualité environnementale de la zone à aménager et conformément au cahier des charges régional.

Monsieur le Président propose donc de solliciter l'intervention d'un bureau d'études spécialisé pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche. Il précise que cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera financée à 80 % par la région Centre.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte la proposition de Monsieur le Président de mener une réflexion sur la qualité environnementale de la ZA de l'Avis. Le Président est autorisé à lancer une consultation de bureaux d'études pour missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage, et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

5/ Budget logements : décision modificative

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

INTITULES DES COMPTES OP : OPERATIONS FINANCIERES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES		MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	
					6 055,00	
Emprunts en euros				1641	5 900,00	
Dépôts et cautionnements reçus				165	155,00	
OP: 22 RUE HERSENT LUZARCHE AZAY			5 900,00	1 1 2 2	155,00	
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	121	5 900,00	/		
DEPENSES - INVESTISSEMENT	THE PROPERTY.		5 900,00	PASINE BEXAG	6 055,00	
OP : OPERATIONS FINANCIERES					155,00	
Dépôts et cautionnements reçus				165	155,00	
RECETTES - INVESTISSEMENT	Secriti Establish		0,00		155,00	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

6/ Budget Principal: décision modificative

Monsieur le Président de la Commission «Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
OP : OPERATIONS FINANCIERES		TES	MONTANTS (€)	COMPTES		MONTANTS (€)
			1 167,40			6 267,40
Départements	13913		0,30			
Communes				13914		1 167,00
Budgets communautaires et fonds structurels	13917		1 167,00			
Autres organismes				13918		0,30
D.G.E.	13931		0,10			•
Amendes de police				13932		0,10
Emprunts en euros				1641		5 100,00
OP : ESPACE PUBLIC NUMERIQUE			6 715,00			6 715,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droi	205	118	1 700,00			
Autres réseaux divers	21538	118	5 000,00			
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	118	15,00			
Autres immobilisations corporelles		200220000	2,000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	2188	118	15,00
Immo. corporelles en cours - Constructions	İ			2313	118	6 700,00
OP : PLACE DE VERDUN AZAY			22 250,00			22 250,00
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	138	22 250,00			***************************************
Avances versées sur commandes d'immo. incorporelles				237	138	22 250,00
OP : PLACE DE LA MAIRIE MIGNE	1.		12 760,00			12 760,00
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	144	12 760,00			5,000
Avances versées sur commandes d'immo. corporelles				238	144	12 760,00
OP : MOBILIER DES ECOLES			1 334,00			251,00
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	149	251,00
Mobilier	2184	149	1 334,00	100		
OP : TRAVAUX DES ECOLES			*			1 083,00
Immo. corporelles en cours - Constructions				2313	151	961,00
Immo. corporelles reçues au titre d'une mise à dispost°				2317	151	122,00
OP : MULTI ACCUEIL			10 250,00			10 250,00
Mobilier			•	2184	153	1 600,00
Autres immobilisations corporelles	2188	153	10 250,00			
Immo. corporelles en cours - Constructions		100.0	7.5	2313	153	8 650,00
OP : BATIMENT DE SERVICE DECHETTERIE			5 100,00			5 52 5,5 5
Autres constructions	2138	155	5 100,00			
OP: VOIRIE 2007						64 630,00
Immo. corporelles en cours - Constructions		ĺ		2313	156	64 630,00
OP: VOIRIE 2008					2.2.2	15 650,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.		- 1		2315	160	15 650,00
OP: VOIRIE 2009			80 280,00			0.0,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	2315	162	80 280,00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT		meiza	139 856,40			139 856,40

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Publié le 25 novembre 2009,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS